

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - NICOLAS - GANDON - NOBLEMAIRE - GAGE - PIAZZA - VITASSE - CHAPUIS - MAÇON - LEFEVRE

Étaient excusés : Isabelle TRIART représentée par Thierry ROUTIER
Colette BUTTERWORTH

Étaient absents : Arnaud DROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité Catherine Ramez pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur :
Le projet d'extension du lotissement St Marcoult par Clésence – l'adhésion à la SPL Xdemat dans le cadre des marchés publics – l'extension de l'éclairage public Impasse de l'Auberlaye et Impasse du Suchet – le versement d'une indemnité de conseil pour le receveur municipal – la création d'un poste d'agent d'entretien – la demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Animation Locale pour le Marché de Noël – la décision modificative N° 3 concernant l'étude Area

Vote :

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

RECETTES FONCTIONNEMENT (RF)

Chapitre	Objet	BP 2018	Opération réelles
13	Atténuation de charges (remboursement Francas, contrats aidés et assurance statutaire ...)	27 473,50 €	32 862,31 €
70	Produits de services (concession, cantine, ...)	28 180,00 €	32 416,04 €
73	Impôts et taxes (TH, TF, CVAE, ...)	1 079 678,00 €	1 088 121,00 €
74	Dotations et participations (Etat)	262 538,00 €	273 948,08 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers, location de salle, TEOM...)	105 280,84 €	111 992,62 €
	Total des recettes de gestion courante	1 503 150,34 €	1 539 340,05 €
76	Produits financiers	1,00 €	1,89 €
77	Produits exceptionnels – Remboursement Assurance	1 726,64 €	7 888,64 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 504 877,98 €	1 547 230,58 €
42	Opérations d'ordre vers 40 des DI (travaux en régie, faits par les employés communaux : lavoirs, rampe st martin, escaliers café, pavés lumineux, ...)	30 000,00 €	9 486,87 €
	Résultat cumulé	1 534 877,98 €	1 556 717,45 €
R002	Excédent de Fonctionnement 2017 reporté	308 076,13 €	

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE

1 842 954, 11 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT (DF)

Chapitre	Objet	BP 2018	Opération réelles
11	Charges à caractère général (fournitures gaz, élec, eau, administratives, réparations, assurances, ...)	470 725,00 €	367 452,07 €
12	Charges de personnel	634 370,00 €	604 119,07 €
14	Atténuation de produits (l'état reprend une partie de ce qu'il nous donne : répartition pour les communes les plus pauvres)	19 030,00 €	19 018,00 €
65	Autres charges de gestion courante (SDIS, indemnités élus, Situs, CES, Subventions asso. et CCAS, ...)	215 234,00 €	212 468,73 €
	Total des Dépenses de gestion courante (A)	1 339 359,00 €	1 203 057,87 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunt Maison café)	3 000,00 €	744,29 €
67	Charges exceptionnelles (dico, maisons fleuries, ...)	1 715,00 €	1 515,16 €
22	Dépenses imprévues (non utilisées)	16 644,00 €	
	Total des charges financières (B)	21 359,00 €	2 259,45 €
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES - A+B	1 360 718,00 €	1 205 317,32 €
42	Opération d'ordre de transfert entre sections vers 40 RI (amortissement)	33 009,90 €	33 009,90 €
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 393 727,90 €	1 238 327,22 €
23	Virement à la section d'investissement (recettes moins dépenses du BP 2017) - Autofinancement	449 226,21 €	

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE

1 842 954,11 €

RECETTES INVESTISSEMENT (RI)

Chapitre	Objet	BP 2018	Opération réelles
13	Subvention d'Investissement (DETR, APV, API...)	76 823,00 €	40 015,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Maison Café)	300 000,00 €	300 000,00 €
	Total des recettes d'équipement (A)	376 823,00 €	340 015,00 €
10	Dotation, fonds divers et réserves (FCTVA, ...)	84 400,00 €	70 545,74 €
165	Dépôts et cautionnement reçus (loyers, ...)	400,00 €	1 435,00 €
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé 2017	379 855,08 €	379 855,08 €
	Total des recettes financières (B)	464 655,08 €	451 835,82 €
	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT A+B	841 478,08 €	791 850,82 €
21	Virement de la section de fonctionnement (chap. 23)	449 226,21 €	0,00 €
40	Opération d'ordre transfert entre section (amortissement)	33 009,90 €	33 009,90 €
	TOTAL RECETTES D'OPÉRATION D'ORDRE (C)	488 236,11 €	33 009,90 €

TOTAL DES RECETTES RÉELLES A + B + C

1 329 714,19 €

830 860,72 €

DEPENSES INVESTISSEMENT (DI)

Chapitre	Objet	BP 2018	Opération réelles
38	Travaux Mairie et Bâtiments communaux (rétroprojecteur)	4 200,00 €	463,62 €
40	Matériel groupe scolaire : PC portable	1 000,00 €	1 453,96 €
41	Matériel Ecole mat. : PC portable, table et chaises	1 454,00 €	738,00 €
43	Remise à matériel : balayeuse mécanique	31 000,00 €	27 117,00 €
44	Travaux Ecole mat. : rideaux occultants	1 141,00 €	0,00 €
48	Matériel mairie (chapiteaux, micro, aspirateur, ...)	2 490,00 €	2 406,30 €
49	Voirie	527 563,40 €	117 250,27 €
50	Cimetière : colombarium	6 000,00 €	5 198,76 €
52	Travaux Bâtiments communaux : achat chaudière	5 500,00€	5 166,30 €
59	Révision du PLU	7 000,00 €	0,00 €
60	Chauffe-eau DOJO	2 030,00 €	2 029,38 €
63	Réfection plaques monuments aux morts	2 100,00 €	1 750,00€
64	Travaux Bar tabac	300 000,00 €	229 822,00 €
67	Rénovation Salle Polyvalente	50 000,00 €	0,00 €
	Total des Opérations d'équipement (A)	943 537,40 €	394 324,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
165	Dépôt et cautionnement à rembourser (3 loyers)	1352, 62 €	1 352, 62 €
20	Dépenses imprévues (ce qui reste – voir certif adm)	8 350,49 €	
	Total des dépenses financières (B)	9 703,11 €	1 352,62 €
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT A+B	953 060,51 €	395 677,58 €
40	Transfert entre sections (42 du FR) – Travaux en régie	30 000,00 €	9 486,87 €
41	Opérations patrimoniales (réseaux de voirie)	6 000,00 €	6 000,00 €
	Total dépense d'ordre d'investissement (C)	36 000,00 €	15 486,87 €
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	989 060,51 €	411 164,45 €
D001	Déficit d'investissement 2017 reporté	340 653,68 €	

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE**1 329 714,19 €****3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

M. le Maire quitte la salle. M. NICOLAS propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, compte tenu de la bonne gestion du maire pour l'année 2018, sur la base suivante :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		308 076,13 €	340 653,68 €	
Opérations de l'exercice	1 238 327,22 €	1 556 717,45 €	411 164,45 €	830 860,72 €
Totaux	1 238 327,22 €	1 864 793,58 €	751 818,13 €	830 860,72 €
Résultats de Clôture		626 466,36€		79 042,59 €
Restes à Réaliser			-425 426, 00 €	36 181,00 €
TOTAUX CUMULÉS		626 466,36€	-310 202,41 €	
RESULTATS DEFINITIFS		316 263,95€		

Vote : Approuvé à l'unanimité

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

En parallèle au Compte Administratif, le Receveur Municipal dresse le compte de gestion, qui doit être le reflet exact du CA. Il est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2018, établi par Mme MAES, receveur municipal, soulignant sa parfaite similitude avec le Compte Administratif 2018.

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'Investissement	RESULTAT Exercice 2018	Restes à Réaliser CA 2018	Solde des Restes à Réaliser	Résultat de Clôture 2018	
	1		2		3		
INVESTISSEMENT	- 340 653,68 €		419 696,27 €	425 426,00 € -36 181,00 €	389 245,00 €	-310 202,41€	1+2-
FONCTIONNEMENT	687 931,21 €	379 854,68 €	318 390,23 €			626 466,36 €	4-5+
	4	5	6				

On constate la présence d'un excédent de fonctionnement (+ 626 466,36 €) et celle d'un déficit d'investissement (- 310 202,41 €) compte tenu des Restes à Réaliser de 389 245,00 € en dépenses d'investissement et du résultat reporté 2017.

Le Conseil Municipal peut donc disposer de 316 263,95 € à sa convenance. C'est l'Affectation du Résultat.

Vote : Approuvé à l'unanimité

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Il convient ensuite de procéder à l'affectation du résultat 2018. Cette opération est obligatoire et doit être effectuée avant le vote du Budget Primitif 2019 où elle sera ensuite intégrée.

Le Compte Administratif 2018 a été arrêté au 31-12-2018 et approuvé sur les résultats précédemment cités.

Le Maire propose au Conseil Municipal que l'affectation du résultat 2018 soit effectuée sur le Budget Primitif 2019 comme suit :

626 466,36 €	-310 202,41 €	316 263,95 €	Excédent global 2018 affecté aux Recettes de fonctionnement 2019 - compte R002
		310 202,41 €	Recettes d'investissement - Autofinancement - compte 1068
-340 653,68 €	419 696,27 €	79 042,59 €	Recettes d'Investissement 2018 affecté aux dépenses d'investissement 2019 - Compte R001

Vote : Approuvé à l'unanimité

6 – TAUX DES 4 TAXES

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2019.

Pour rappel les taux votés en 2016 pour un résultat de 967 270 €, en 2017 pour un résultat de 1 058 515 € et en 2018 pour un résultat de 925 610 € sont les suivants :

Taxe d'habitation	13.59 %
Taxe FB	13.89 %
Taxe FNB	21.71 %
CFE	16.73 %

Pour 2019, les bases d'imposition des TH et TF ont légèrement augmenté tandis que la base d'imposition de la CFE a chuté de 20,5 %. Ainsi à taux constant le produit attendu est de 899 793 € (réajusté en fin d'année par les impôts en fonction du nombre d'habitants, ...)

Pour le budget primitif, une augmentation de la part communale de 1% augmenterait le résultat attendu de 9 000 € environ.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant le taux des taxes 2019.

Les membres présents décident donc de ne pas augmenter les taxes cette année et de rester dans l'objectif initial du conseil municipal.

Vote : Approuvé à l'unanimité

7 – LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rappelons que toutes ces associations et leurs bénévoles composent une offre de service importante et variée tant d'un point de vue sportif que culturel. Elles font vivre la commune et rencontrent, elles aussi, des difficultés financières.

- L'association Conte et raconte nous fait savoir qu'elle ne demandera pas de subventions cette année car les conteuses sont indisponibles actuellement (raison de santé).
- L'association Bucy Pleine Forme rencontre des difficultés à verser l'indemnité de départ en retraite de Christiane, l'animatrice du Club. Cette indemnité est estimée à 4800 € et a été intégrée au budget de l'association depuis 3 ans. De plus la cotisation a été augmentée passant de 120 € à 150 € par an. Toutefois la prévision a été faite sur une base de 140 adhérentes mais elles ne sont que 120 à ce jour. Afin d'équilibrer le budget pour la saison et en assurer la pérennité, l'association aurait besoin d'une subvention exceptionnelle de 500 €. Les membres du conseil décident de lui accorder cette subvention.
- Une nouvelle association « pour le plaisir de courir » se verra accorder une subvention exceptionnelle en 2019 pour la manifestation « Randonnée pédestre » le 9 juin prochain qu'elle organise entièrement et qui est un plus pour l'animation dans notre commune.
- L'association Pêche Loisirs souhaiterait recréer et nettoyer l'étang de pêche mais ne peut pas prendre à sa charge le montant total de 4 000 € et elle nous demande une aide.

T. ROUTIER explique qu'il est difficile de financer des travaux sur un terrain qui n'appartient pas en totalité à la commune. En effet les 2/3 de l'étang appartiennent à la GSM qui doit nous rétrocéder le terrain à la fin de l'exploitation des carrières mais sous certaines conditions que nous ne connaissons pas à ce jour.

L. CARPENTIER pense plutôt à une subvention exceptionnelle, de 2 000 € (voir les subventions exceptionnelles du Judo et du canin club en 2018) sachant que cette association n'a jamais demandé de subvention depuis sa création il y a 3 ans.

Après échange de point de vue, il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association sous conditions : que les travaux soient réalisés, que l'association nous donne son Bilan 2018 et le bilan prévisionnel 2019, que l'association fasse des devis et se renseigne sur les subventions possibles.

BÉNÉFICIAIRES	2019
Cpte 6574 - Association Astronomique du Soissonnais (intervention scolaire)	100,00€
Cpte 6574 - Association Conte et Raconte (intervention scolaire)	0,00€
Cpte 6574 - Association des Donneurs de Sang - Section de Vailly sur Aisne	500,00€
Cpte 6574 - Les Têtes en l'Air (association de chant)	300,00€
Cpte 6574 - BUCY PLEINE FORME (club de gym)	1 200,00€
Cpte 6574 – BUCY PLEINE FORME – Subvention exceptionnelle	500,00€
Cpte 6574 - CANIN CLUB de BUCY LE LONG	1 200,00€
Cpte 6574 - CLUB DES QUATRE SAISONS	2 000,00€
Cpte 6574 - COS du PERSONNEL COMMUNAL (30 € x 17 p)	510,00€
Cpte 6574 - FCBL (Foot)	1 800,00€
Cpte 6574 - JUDO AVENIR 02	1 200,00€
Cpte 6574 – Association Pêche Loisirs – Subvention exceptionnelle sous conditions	2 000,00€
Cpte 6574 - TCBL (Tennis club)	1 200,00€
Cpte 6574 - UNC-UNCAFN	500,00€
Cpte 6574 - LACAV (association pour l'appellation Champagne)	100,00€
Cpte 6574 - Moto Enduro 02	500,00€
Cpte 6574 - Cyclo club Pasly	540,00€
Cpte 6574 - Association « Pour le plaisir de courir » - Subvention exceptionnelle	300,00€
Cpte 6574 - CAB	3 000,00€
Cpte 6574 – Memory of War	200,00€
TOTAL ASSOCIATIONS	17 650€
Cpte 65733 - Fonds concours Monuments historiques - (Adhésion)	600,00€
Cpte 6574 - Fonds de solidarité Logement	900,00€
Cpte 657362 - CCAS	17 500,00€
Cpte 6574 - Subvention organisation fête communale	12 000,00€
TOTAL	48 650,00€

Les membres du Conseil décident des subventions aux associations pour 2019 selon le tableau ci-dessus.

Vote : Approuvé à l'unanimité

8 – LES TARIFS COMMUNAUX :

Les recettes de fonctionnement,

Les principales recettes de fonctionnement sont les impôts et les dotations de l'état. Mais entrent également dans les recettes, les loyers et fermages, les locations de salles, les droits de places, les achats de concession cimetièrre, les repas du restaurant scolaire...

Dans ces différents domaines, c'est le conseil municipal qui décide des tarifs à appliquer aux différents postes :

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL :

2m ² - 30 ans	200€
2m ² - 50 ans	300€
Concession perpétuelle ancien cimetière 2m ²	700€
Cavurne 30 ans	90 €
Cavurne 50 ans	150 €
Columbarium - 15 ans, non accordable d'avance, renouvelable	420 €
Columbarium - 30 ans, accordable d'avance, renouvelable	840 €
Redevance pour dépôt d'une urne (au-delà de la 1 ^{ère})	61 €
Redevance pour ouverture et fermeture d'une case	61 €
Taxe de dispersion	Gratuite
Vacation funéraire	25 €

L. CARPENTIER demande à quoi correspond le tarif de 61 € concernant la redevance pour dépôt d'une urne et pourquoi pas 60 € par exemple. Aucune explication satisfaisante ne peut lui être apportée.

Les membres du Conseil décident de maintenir les tarifs de 2018 pour 2019.

Vote : Approuvé à 13 voix pour et une abstention (L. CARPENTIER)

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Plusieurs modalités de location de la salle polyvalente existent actuellement :

Le tarif BUCY est appliqué aux habitants de la Commune pour une manifestation les concernant personnellement, au personnel communal et aux associations locales.

Une délibération du précédent conseil municipal accorde la salle à titre gracieux aux associations locales une fois par an. Les associations qui n'auraient pas utilisé ce droit ne pourront pas le cumuler l'année suivante.

Un tarif spécial et unique est instauré pour la location de la Saint Sylvestre pour un montant de 500€.

La salle polyvalente est également louée à des associations extérieures à Bucy à savoir :

- La Batucada 1 fois par mois au tarif de 350 € annuel
- La zumba enfant 1 fois par semaine au tarif de 400 € annuel (sachant que la Zumba occupe également la salle des sports à titre onéreux 1 fois par semaine au tarif de 580 € annuel)
- Le BNI le mardi au tarif de 60 € par jour de présence

	BUCY	EXTERIEUR
Caution	500 €	500 €
Week-end (V 14 h – L 9 h)	300 €	700 €
1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h)	120 €	120 €
½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h)	60 €	60 €

Les membres du conseil décident de maintenir les tarifs de location pour la salle polyvalente et pour les associations extérieures à Bucy.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

	BUCY	EXTERIEUR
Caution	500 €	500 €
Week-end (V 14 h – L 9 h)	150€	350€
1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h)	100€	100€
½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h)	60€	60€

Les membres du conseil décident de maintenir les tarifs de location pour la médiathèque sauf pour le week-end, le tarif actuel pouvant être dissuasif pour une salle sans musique et qui est finalement peu louée. Le tarif week-end est donc revu à la baisse.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE PAROISSIALE

En 2018, cinq associations utilisent la salle paroissiale :

- « Les têtes en l'air », tous les quinze jours (samedi après-midi)
- « A tout bout d'Chant » tous les quinze jours (samedi matin)
- « Zip Zap Band », association de théâtre, une fois par semaine (mardi soir)
- « L'atelier Musical » – Atelier percussion, une fois tous les 15 jours (lundi soir)
- « Carnet de voyages » une fois par semaine (vendredi soir)

En 2019, une nouvelle association devrait utiliser la salle paroissiale : « Les narcotiques anonymes » 1 fois par semaine (jeudi soir). Nous attendons leur confirmation.

Pour chacune d'elle et selon la délibération du 06/03/2017, nous appliquons le forfait de 200 € annuel.

Les membres du Conseil décident de maintenir ce forfait pour l'année 2019.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le prix du repas a été fixé à 3,90 € l'année dernière. La Sté Newrest nous facture le repas à 3,43 € (contre 3,40 € l'année dernière) auquel il faut ajouter le pain, soit 18 cts par enfant et par repas, soit un total de 3,52 € (contre 3,49 €).

En 2018 le conseil avait décidé d'augmenter un peu ce tarif chaque année. Après échange de point de vue, il est donc décidé de fixer le repas à 4,10 €.

Vote : Approuvé à 11 voix pour et 3 contre (A-S. LEFEVRE, J-L NICOLAS et C. GANDON)

TARIFS D'OCCUPATION DE VOIRIE :

Actuellement, le tarif du droit de place des métiers ambulants occasionnels est fixé à 20€ à chaque passage. Pour le marchand de Pizza qui s'installe chaque vendredi le droit de place est fixé à 40€ mensuel.

Les membres du Conseil décident de maintenir ce droit de place pour l'année 2019.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DES EMPLACEMENTS DE LA FÊTE COMMUNALE :

Les tarifs des emplacements forains sont fixés chaque année et sont valables pour toute la durée de leur passage dans la commune pour la fête communale. C'est-à-dire du mardi au mardi.

Actuellement ils sont établis comme suit :

3€ le mètre linéaire – un forfait de 200€ pour les auto-scooters – 70€ pour les manèges enfantins – 50€ pour les petits métiers et 200€ pour la buvette.

Les membres du conseil décident de maintenir ces tarifs pour l'année 2019

Vote : Approuvé à l'unanimité

9 – ATTRIBUTION DES MARCHE PUBLIC

Le Maire rappelle qu'un marché public pour la **RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE** a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché est enregistré sous le n° **02131-2019-0001**.

La consultation a été lancée le 11 janvier 2019 pour une remise des offres fixée au 05 février 2019. Pour la première fois, la procédure a été totalement dématérialisée, cette façon de procéder étant obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018. Outre le devis, les candidats devaient fournir un mémoire technique et prendre en compte le calendrier et le planning des travaux imposés par la collectivité, à savoir 06 semaines du 08 avril 2019 au 16 mai 2019.

La consultation comportait 04 lots :

- Lot 01 : Gros-œuvre / Faïence (sans option)
- Lot 02 : Carrelage (avec options)
- Lot 03 : Peinture (avec options)
- Lot 04 : Climatisation (sans option)

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 15 février 2019 à 10h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection (50% prix et 50% mémoire technique ou prestation).

Après présentation du rapport d'analyse, le Maire propose de retenir les prestataires qui ont remis l'offre la mieux disante, à savoir :

Lot 01 : KONTOMICHOUS – 160 Route de Sissonne 02840 EPPES	9 000.00 € HT
Lot 02 : SARL Ets Jean-Marie DEBEAUMONT & Fils – ZI des Waillons 02220 BRAINE	20 580.00 € HT
Lot 03 : SARL PEINTURE LAONNOISE – La Vallée des Barges 02380 FRESNES SOUS COUCY	5 993.99 € HT
Lot 04 : EVOLUTION – ZA le Pecher 08440 LUMES	14 900.00 € HT

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition du Maire et de valider les travaux de la commission d'appel d'offres sur ce dossier
- d'approuver les marchés sur la base de l'offre mieux disante ci-dessus :
- d'autoriser le Maire à signer lesdits marchés et tous les documents y afférents
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 21318 du Budget Primitif 2019.

Vote : Accepté à l'unanimité

10 – AMORTISSEMENTS : BIENS ET DUREE

Notre commune n'atteignant pas les 3 500 habitants il n'est pas obligatoire, pour l'instant, d'amortir mais cela est fortement conseillé et demandé par les trésoreries et donc l'Etat.

Et je vous rappelle que l'année dernière, lors d'une réunion de travail, Jean-Luc Nicolas nous a expliqué tous les avantages à amortir certains biens.

Les durées d'amortissement doivent être fixées pour chaque bien selon un barème pour lequel il est nécessaire de prendre une délibération.

Il est proposé au conseil de procéder à l'amortissement des biens suivants et d'en déterminer la durée :

- Logiciels	2 ans
- Matériel informatique	2 ans
- Etudes (si non suivies de réalisation et PLU)	5 ans
- Outillage de voirie	5 ans
- Voiture	7 ans
- Camion et véhicule de voirie	7 ans
- Mobilier	10 ans
- Installation et appareil de chauffage	10 ans
- Subvention d'équipements (USEDA)	15 ans

Après délibération, les membres du conseil décident d'approuver cette liste de bien ainsi que leur durée

Vote : Approuvé à 13 voix pour et 1 contre (C. GANDON)

11 – DEPENSES ENGAGEES

Suite à la nouvelle loi sur la confidentialité des données, il est indispensable que la mairie s'équipe d'un destructeur à papier performant. Les crédits ouverts sur le budget 2018 sur le hors taxe et mis dans les RAR 2019 ne permettent pas de régler la facture en totalité. Il est donc nécessaire d'engager le montant de la TVA à savoir 61 € pour pouvoir régler la facture.

Afin de transporter du matériel pédagogique de classe en classe en maternelle y compris jusqu'au dortoir, il est nécessaire de munir le personnel communal d'un chariot roulant. Le devis s'élève à 231 €.

Opération 48 : Matériel Mairie

Cpte 2183	Tva sur achat d'un destructeur de papier	61 €
Cpte 2184	Chariot de transport à roulette	231 €

Après délibération, les membres du conseil décident d'accepter les dépenses engagées ci-dessus.

Vote : Approuvé à l'unanimité

12 – SERVICE EAU POTABLE

La Loi Notre rend obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Toutefois l'article 1 de la loi N°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre de ce transfert de compétences prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à cette date ces compétences à titre optionnel ou facultatif, peuvent s'opposer à ce transfert et reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences au 1^{er} janvier 2026.

Cette opposition requiert qu'avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » serait reporté au 1^{er} janvier 2026.

Le Maire donne la parole à M. DAUTREMEPUITS qui explique pourquoi il faudrait reporter la date de transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026 :

Le syndicat des eaux compte 5 communes et 1707 abonnés. Il est très bien géré depuis des années, son budget est excédentaire, des travaux sont effectués régulièrement comme le renouvellement des canalisations et des vannes rue des américains, la qualité de l'eau et des services est réelle. Un transfert de compétence à la CCVA engendrerait une augmentation certaine alors qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis 2010 et qu'une baisse du tarif sera même appliquée au prochain budget. Le syndicat des eaux demande donc le report du transfert de la compétence « eau » pour la continuité du service et des travaux (un nouveau forage étant sa priorité) et pour pérenniser la qualité de sa structure.

Après avoir délibéré, le conseil municipal refuse le transfert, au 1^{er} janvier 2020, de la compétence « eau potable » à la CCVA et charge le Maire de notifier cette délibération à M. Le Président de la CCVA

Vote : Approuvé à l'unanimité

13 – QUESTIONS DIVERSES

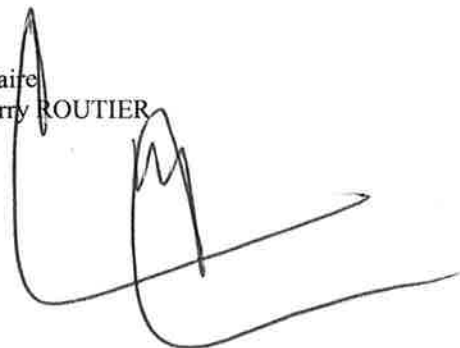
Certificats administratifs

Le maire doit rendre compte au Conseil Municipal des certificats administratifs concernant les modifications budgétaires 2018 soit :

- N° 1 : modification budgétaire d'un montant de 385 € des dépenses imprévues vers l'article 2188 OP 48 pour l'achat d'un aspirateur
- N° 2 : modification budgétaire d'un montant de 1 020 € des dépenses imprévues vers l'article 165 – Dépôts et cautionnements pour rembourser les dépôts de garanties lors de résiliation de contrat de location des logements municipaux
- N° 3 : modification budgétaire d'un montant de 738 € des dépenses imprévues vers l'article 2183 OP 40 – Ecole maternelle et 2183 OP 48 – matériel mairie pour l'achat de tables et de chaises à l'école maternelle
- N° 4 : modification budgétaire d'un montant de 2 030 € des dépenses imprévues vers l'article 21318 OP 60 – Salle de Judo pour le remplacement du chauffe-eau du Dojo
- N° 5 : modification budgétaire d'un montant de 141 € des dépenses imprévues vers l'article 2181 OP 44 – Travaux école maternelle pour l'achat de rideaux d'occultation anti-feu (classé M1).

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h00

Le Maire
M. Thierry ROUTIER



La secrétaire de séance
Catherine RAMEZ

